

Emplois saisonniers. Surveillance des plages et piscines : une quarantaine de postes à pourvoir cet été

Surveillance des plages et piscines : une quarantaine de postes à pourvoir cet été

La Ville et l'Agglomération de Saint-Nazaire proposent chaque année des offres d'emplois saisonniers destinées aux jeunes/étudiant-es.

Une quarantaine de nageur·euses-sauveteur·euses sont notamment recherché·es pour la période estivale allant du vendredi 28 juin au dimanche 1er septembre 2024. Leur mission consistera à assurer la surveillance :

- o Des 6 plages de Saint-Nazaire disposant d'un poste de secours (Grande plage, Villès Martin, Porcé, La Courance, Saint Marc sur Mer, Les Jaunais)
- o Des piscines de Saint-Nazaire Agglomération - La CARENE

Les personnes intéressées doivent être titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), ainsi que du diplôme de Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE 1 - le PSE 2 est recommandé).

Les candidat-es doivent adresser un CV et une lettre de motivation, en précisant l'intitulé du poste, par mail à : sportsanimations@saintnazaire.fr

Date limite des inscriptions : dimanche 25 février 2024

Des formations dispensées par la Ville

Les candidat-es retenu·es seront convoqué·es à un **stage de recrutement les 22, 23 et 24 avril 2024**. Pendant ce stage, ils et elles seront évalué·es dans l'eau lors de 2 entraînements en piscine, avec un test aquatique à réaliser puis une évaluation sur du secourisme en équipe.

Un stage complémentaire de perfectionnement des techniques de sauvetage en milieu marin sera également pratiqué le **weekend du 1er et 2 juin** à la plage de la Courance **pour les candidats qui auront acceptés la proposition de contrat pour la surveillance des plages.**

Chaque année, la Ville et l'Agglomération de Saint-Nazaire organisent des stages de formations BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) dispensés par la Croix Blanche.

SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ils sont financés pour les étudiant·es âgé·es de 18 ans, domicilié·es sur l'agglomération nazairienne et déjà titulaires du PSE1. Les bénéficiaires s'engagent ensuite à travailler 450 heures en tant que nageur·euse sauveteur·euse dans les piscines de l'agglomération ou sur les plages nazairiennes dans les trois années suivantes.

Actuellement, se sont 8 jeunes en formation qui s'entraînent tous les samedis jusqu'au 6 avril, juste avant le démarrage de la saison estivale.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr